



Déclaration au Conseil d'école de l'Espé le 28 03 2018

Bien que placée en tête par les électeurs « collège usagers » le 14 mars, la FNEC-FP FO rappelle qu'elle n'était pas favorable à l'annulation qui a eu pour effet de les priver de leur représentation en Conseil d'école pendant 7 mois sur 10. Pour nous, cette situation n'est pas tenable. Nous nous retrouvons sans réelles représentations de trop nombreux mois.

Pour les points à l'ordre du jour, nous débattons et voterons. Nous tenons toutefois à rappeler que nous siégeons au mieux moins de deux ans, bien plus souvent quelques mois et cette année 2 fois seulement. Nous affirmons que notre représentation dans l'instance, trop limitée dans le temps, nuit très fortement à notre place dans ses débats ; ceci est d'autant plus renforcé par notre absence d'expérience de l'Espé.

C'est pourquoi nous demandons à minima que notre mandat des usagers soit poursuivi jusqu'à l'élection suivante.

Nous sommes aussi convoqués sur notre temps de travail en classe. Nous demandons à être convoqués sur notre temps Espé.

Nous remercions toutefois les représentants de l'Espé de nous avoir réunis en amont pour expliquer le fonctionnement et nous avoir indiqué l'objet de la réunion.

Concernant les sujets d'actualité, FO tient à réaffirmer qu'elle condamne les violences perpétrées à l'égard des étudiants à Montpellier.

Pour université Jean Jaurès de Toulouse, la FNEC-FP FO se félicite de l'abandon du projet IDEX — Fusion. Elle rappelle aussi qu'elle condamne la décision du gouvernement, brutale et sans précédent, de dissoudre le CA et de nommer un administrateur provisoire. Cette décision est indigne d'une démocratie. Elle vise à intimider les étudiants et les personnels qui expriment démocratiquement, pacifiquement et avec conviction dans leurs AG, leur exigence de retrait de la fusion imposée et de la loi ORE-ParcourSup-Sélection, revendications que la FNEC-FP FO soutient. Dans ces conditions, la FNEC-FP FO confirme son adresse au gouvernement de renoncer à une intervention des forces de l'ordre. La meilleure solution pour que les cours reprennent, est que le gouvernement renonce à ses projets. Nous rappelons qu'ils sont minoritaires au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) tant sur Parcoursup que sur le nouveau baccalauréat.

La réforme du lycée c'est : l'autonomie tous azimuts, la dénaturation des disciplines, l'individualisation des parcours, la définition locale des enseignements, la territorialisation et la remise en cause du baccalauréat. Le cadre national de l'instruction est totalement remis en cause : les enseignements de spécialité se feront en fonction de l'offre en postbac dans le bassin, de la disponibilité des ressources locales. Autant dire que l'École de la République, ses horaires nationaux, ses diplômes identiques sur tout le territoire n'existent plus.

La nature locale du baccalauréat est confirmée : parcours, options, enseignements du tronc commun réduit à 16 h ou 15 h 30 donnant lieu pour 40 % du baccalauréat au contrôle continu. Cette réforme est faite pour supprimer des postes et embaucher des contractuels (+ 6 % en un an) et supprimer des fonctionnaires (moins 2600 emplois du second degré, et moins 200 postes administratifs).

Nous demandons aussi l'abandon de la réforme de la formation qui veut remplacer les qualifications et ses diplômes reconnus par les conventions collectives par des blocs de compétences et mêler les élèves sous statut scolaire et les jeunes sous statut d'apprenti (choisis par les patrons pour leur employabilité).

La FNEC-FP FO est résolument opposée à ces réformes qui dénaturent l'enseignement disciplinaire, déqualifient les enseignants, remettent en cause le baccalauréat, premier grade universitaire, diplôme national avec ses épreuves ponctuelles et nationales.

La forte mobilisation du 22 mars a réuni 500 000 manifestants à travers toute la France. Agents publics et cheminots, dans les rues, soutenus par de nombreux salariés du secteur privé ont défilé et fait grève pour dire NON aux attaques tous azimuts du gouvernement Macron-Philippe. Le 22 mars démontre que les fonctionnaires et plus largement l'ensemble des salariés ne se laisseront pas faire. Ils savent qu'il faut le rapport de force d'ensemble.

Au lendemain de cette forte mobilisation de toute la fonction publique et des cheminots, La FNEC-FP FO invite les personnels à débattre, dans les réunions syndicales, les AG, la question des suites : « Le 3 avril, les cheminots sont appelés à débiter la grève. Dans les AG de cheminots, la reconduction de la grève à partir du 3 avril est en discussion. Cette question ne concerne pas que les cheminots. La fédération soutient tous ses syndicats qui réuniront les AG pour décider la grève. »

Enfin, concernant la titularisation qui est pour nous la préoccupation première, nous nous interrogeons sur les modalités d'évaluation et de titularisation selon les parcours. Il s'avère qu'il existe de grandes disparités. Celles-ci engendrent du stress et des démissions nombreuses dans certaines disciplines. Ceci est tout à fait regrettable et est devenu, malheureusement, une tradition au sein de l'ESPE de Toulouse. De plus, il n'est pas acceptable que des étudiants en PFPA2, dont le statut est des plus obscurs, puissent être évalués à partir de partiels MEEF, MEFF qu'ils possèdent déjà et n'est donc même pas « sur diplômant ». Nous ne remettons pas en cause la présence et les enseignements, mais nous demandons que les détenteurs du master 2 suivent les enseignements et soient dispensés des validations puisqu'ils sont détenteurs du diplôme exigible.

Nous demandons que la réalité du terrain de stage soit prise nettement en compte, qu'une harmonisation dans le sens le plus favorable basée sur une appréciation positive non chiffrée pour tous soit appliquée.

Nos charges de travail sont très lourdes, trop lourdes : évaluations, partiels, visite des maîtres formateurs, des conseillers pédagogiques, mémoires de recherche ou écrits réflexifs, préparation de la classe... Pour FO, il faut que cessent les injonctions paradoxales TROP, C'EST TROP !

Nous voulons :

- le respect des diplômes déjà obtenus ;
- aucune évaluation écrite (partiels, mémoire, « écrit réflexif »...) pour la validation de l'année de stage;
- aucune obligation d'un écrit réflexif pour les détenteurs d'un M2, aucune évaluation. Pour ceux qui souhaitent passer les épreuves, obtention du diplôme MEEF2 ;
- être titularisé dans le cadre de l'évaluation des connaissances et de la pratique professionnelle, nous avons un concours ;
- Titularisation pour tous. Pas de licenciement ;
- le rétablissement du recrutement niveau licence suivi d'une véritable formation d'enseignant fonctionnaire stagiaire ;
- l'abandon du PPCR qui impose l'arbitraire le plus total, nous fait perdre 0,04 % du salaire en 5 ans par rapport à l'ancienne carrière, qui consacre le gel du traitement (point d'indice), sans compter l'augmentation des prélèvements et l'inflation.